

QU'EST-CE QUE LE CARMEL ?

L'Ordre du Carmel est né à l'aube du treizième siècle en Terre Sainte, sur le Mont Carmel. Au Moyen-Age, des pèlerins s'installent en ermites dans les grottes du Mont Carmel. Ils vivent dans la méditation et recherchent Dieu dans le silence et la prière. Prenant le prophète Elie, qui vécut sur le Mont Carmel, comme inspirateur, ils ont retenu sa double devise : " Il est vivant le Dieu d'Israël en présence de qui je me tiens " (1 Rois 17, 1 ; 18,15) et " Je brûle de zèle pour le Seigneur Dieu des armées " (1 Rois 19, 10). La Vierge Marie, vénérée sous l'appellation de Notre Dame du Mont Carmel, est également très présente dans la spiritualité carmélitaine. Voilà pourquoi les Carmes avaient choisi de s'appeler, dès le début, les Frères de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel, en se réunissant autour d'une chapelle qu'ils lui dédièrent. Un siècle plus tard, la reconquête de la Terre Sainte par les Sarrazins les oblige à essaimer vers l'Europe. L'Ordre du Carmel est porteur d'une tradition spirituelle riche, qui a une grande importance pour l'Église catholique tout entière, notamment grâce à plusieurs docteurs de l'Église issus de l'Ordre : Sainte Thérèse d'Avila, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui sont souvent considérés aujourd'hui comme les trois maîtres spirituels du Carmel.

LA REGLE DE VIE EST ESSENTIELLEMENT BIBLIQUE

«C'est pourquoi maintenant je vais la séduire ; je la conduirai au désert et je parlerai à son cœur » (Osée 2, 16). Le Patriarche Albert de Jérusalem est celui qui a donné une règle de vie aux ermites réunis sur le Mont Carmel. Cette règle centrée sur la prière, est constituée de quelques thèmes majeurs empruntés à la Bible. Tout concourt à réaliser la communion avec Dieu dans laquelle les frères s'unissent par un même amour accueilli dans leurs cœurs, celui du Christ et de la Vierge Marie. Cet amour féconde la fidélité à l'engagement religieux de la pauvreté, de la prière continuelle dans la solitude et le silence.



TEMOIGNAGE

- Vie contemplative : « Méditer jour et nuit la parole de Dieu et veiller dans la prière »
- Travail intellectuel
- Travail manuel
- Apostolat spécifique au service de l'Église pour le monde de ce temps

LES MISSIONS

«Allez donc, de toutes les nations faites des disciples » (Matthieu 28, 19).

Un autre aspect de la vie des Carmes Déchaux sont les missions. Le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des hommes poussent souvent les Carmes à consacrer leur vie pour prêcher la bonne nouvelle loin de leur patrie dans les pays des missions.

APOSTOLAT SPECIFIQUE DU CARMEL AU SERVICE DE L'ÉGLISE

- Apostolat de la vie de prière : communautaire et personnelle
- L'aide fraternelle apportée aux frères en formation
- Une assistance spirituelle auprès des sœurs Carmélites
- Offrir aux hommes d'aujourd'hui des lieux de silence et de solitude, pour un partage de la vie de prière
- L'accomplissement spirituel et le ministère de la réconciliation
- La parole de Dieu, la vie spirituelle en général et l'oraison en particulier, enseignées sous diverses formes :

*retraites et recollections

*Approfondissement biblique ou théologique

*Ecole d'oraison

*Conférences

*Diverses publications



POUR SUIVRE LE CHRIST AUJOURD'HUI AU CARMEL

« Je veux voir Dieu » (Thérèse de Jésus)

Les frères Carmes Déchaux sont des chercheurs de Dieu dans ce monde contemporain où se manifeste un besoin de transcendance. Leur vie d'origine érémitique s'inspire de l'esprit prophétique d'Elie et de la contemplation de la Vierge Marie. Ils accomplissent un apostolat qui leur permet de reprendre les richesses de cette vie d'oraison, expérience de la découverte de Dieu. Dans l'esprit insufflé par sainte Thérèse d'Avila, le Carmel continue sa mission. Il est une présence de prière et un lieu de paix dans un monde en grande mutation.

LE CARMEL THERESIEN DANS LE MONDE

L'Ordre du Carmel est essaimé presque dans tous les pays de l'Europe. Il y a également les Carmes en Amérique, en Asie et en Océanie.

LE CARMEL EN AFRIQUE

- 1926 : Fondation au Caire en Egypte
- 1958 : La province de Flandre fonde à Kananga (Kasai occidental)
- 1963 : La province de Navare commence son insertion au Malawi
- 1966 : La province de Castille arrive dans le diocèse de Goma (nord Kivu)
- 1970 : La Province de Venise fonde au Madagascar
- 1971 : La Province de Pologne fonde au Burundi
- 1979 : Ouverture du premier noviciat africain à Mpanga au Burundi
- 1971 : La Province de Gens fonde en Centrafrique
- 1979- 1983 : ouverture du noviciat pour l'Afrique francophone à Kananga
- 1983 : les Provinces de l'Inde ouvrent une mission en Tanzanie
- 1984 : La province de Pologne entre au Rwanda
- 1985 : La Province de Lombardi prend en charge une paroisse à Yaoundé (Cameroun)

- 1986 : La Province de Catalogne arrive au Congo dans la Paroisse de Kele, et accepte une Paroisse à Brazaville
- 1988 : La fondation à Enungu (Nigéria)
- 1989 : Présence à Nairobi (Kenya)
- 1989 : Ouverture d'une maison d'étude dans l'archidiocèse de Bukavu et ils acceptent la succursale de Ciriri, Paroisse Saint François-Xavier de Kadutu.

NOS ADRESSES

1. Bukavu-Karhale (Sud-Kivu) : Maison Saint Jean de la Croix. B.P. 58 Cyangugu
2. Bukavu-Cimpunda (Sud-Kivu) : Paroisse Notre Dame de la Miséricorde
3. Bukavu-Muhumba (Sud-Kivu) : Communauté Sainte Edith Stein
4. Goma (Nord-Kivu) : Paroisse Notre Dame de Katindo. B. P. 12 Gisenyi
5. Kananga (Kasaï Occ.) : Notre Dame du Mont Carmel (Postulat). B.P. 70 Kananga
6. Kananga (Kasaï-Occ.) : Paroisse Notre Père. B.P. 70 Kananga
7. Kananga (Kasaï-Occ.) : Paroisse Mamu wa Karmel. B.P. 70 Kananga
8. Kinshasa : Communauté du Theresianum (Philosophie et Théologie). B.P. 7215 Kinshasa I
9. Kinshasa: Centre Theresianum.B.P.7215 Kinshasa I
10. Kinshasa : Communauté de Duruelo
11. Lubumbashi : Noviciat Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (Les Bouissonnets). B.P. 43 (DonBosco)
12. Brazzaville : Paroisse Notre Dame de Fatima. B.P. 1610 Brazzaville
13. Communauté de Chèvremont (Belgique). Rue de Chèvremont, 96, 4051,Vaux-Sous-Chèvremont,Belgique.

Adresse du siège de la Délégation Saint Joseph :
Kinshasa, C/ Kintambo, Q/ Jamaïque, Av Moineaux, N° 23.

CONDITION D'ADMISSION

-Sont admis à l'Ordre des Carmes Déchaux, les candidats frères clercs et frères non-clercs célibataires qui ont eu un certain contact avec notre Ordre soit par des sessions vocationnelles soit par des rencontres personnelles avec les animateurs de vocations dans la Délégation (Il est préférable que les candidats non-clercs fassent une formation professionnelle avant leur admission au postulat).

- La condition d'âge à la date d'admission : 18 à 23 ans pour ceux qui n'ont pas fait les études supérieures et de 21 à 26 ans pour les universitaires. Ceux qui ont déjà fait l'institut supérieur sont soumis à une étude approfondie de leur passé, leur maturité humaine, ecclésiale, intellectuelle, morale et affective correspondant à leur âge.

Après l'obtention de diplôme, le candidat doit avoir fait l'expérience du travail rémunérateur une année (faire preuve de capacité de gagner sa propre vie et gérer ses propres ressources).

-Sont retenus, les candidats qui ont satisfait aux examens d'admission après délibération(le candidat passera le test de la langue française et de la connaissance des éléments fondamentaux de la foi catholique.), les résultat ainsi que le trousseau sont communiqués dans un bref délai.



ORDRE DES CARMES DECHAUX DELEGATION GENERALE SAINT JOSEPH

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



« Je brûle d'un zèle jaloux pour Yahvé Sabaoth »
(1 Rois 19, 10)